



Vous direz avec un ferme sentiment de satisfaction—tout est parfait maintenant.

La Clôture de Pelouse Peerless

est la perfection, le dernier mot de ce qui existe pour l'embellissement, la protection et l'amélioration de la valeur de votre propriété. Elle protège vos enfants, elle tient éloignés les chiens errants, les autres animaux, y compris les poules destructrices; elle protège la pelouse, les arbrisseaux et les fleurs et garde la propriété. La Clôture Ornementale Peerless est faite de fil de fer solide, rigide, bien galvanisé et revêtu d'une couche d'émail de zinc qui écarte la rouille. Pour la beauté, la durée, le service et toutes les caractéristiques qui contribuent à donner une satisfaction absolue la Clôture Peerless est digne de son nom. Elle ne fléchit pas et l'usage ordinaire ne peut la briser.

Demandez le Catalogue. Vous y trouverez un grand nombre de jolis modèles de clôtures pour pelouses, parcs, écoles, églises, cimetières, etc. Des commerçants la vendent presque partout.

The Banwell-Wire Fence Company, Ltd., Winnipeg, Man., Hamilton, Ont.

- D. Roussin v. Albert Ouimet, Outremont, \$500.
- A. Lemieux v. J.-R. Duckett, Outremont, \$500.
- General Equipment v. O. Brouillard, Outremont, \$1,239.
- Lacroix, Léger Ltd v. David Alluisi, Outremont, \$125.
- H. Bernier v. Succession A. Mosdell, Montréal Sud, \$932.
- H. Garceau v. Thomas Touzin, Montréal, \$174.
- J.-H. Pizzev v. M. T. Co., Montréal, \$239.
- Raymond v. Security Eng. & Contract Co. Ltd, Montréal, \$111.
- Wilson et Lafleur, Ltd v. Adolphe Alard, Saint-François du Lac, \$119.
- R.-H. Miner Co., Ltd v. P. D'Ambrozio et S. D'Ambrozio, Montréal, \$124.
- Chas. Ciceri Co., Ltd v. A. Bucci, Montréal, \$133.
- L.-H. Panchaud v. J.-H.-A. Gravel, Montréal, \$40.
- Imp. Tobacco Co. of Can. Ltd v. Théo. Malo, Montréal, \$2,620.
- Annie Coviensky v. Max.-Léon Levin, Montréal, 2e classe.
- Cie de Briques Saint-Laurent v. Adé-lard Duranceau, Montréal, \$248.
- Alexis Perrault v. Succession J.-V. Bousquet et C.-S. Sarault, Montréal, \$393.
- J.-A. Guillemette Ltd v. Pat.-H. Bluteal, Albert Lecavalier, Melville Jacques, J.-A. Labonté, Oscar Viger, Thos. Dussault, Aimé Bergeron, Armand Demers, J.-Eloi Lalonde, Thos. McCutcheon, Aimé Grenier, J.-Ls. Audet, B. Mongeau, Montréal, Rémi Lefebvre, Ottawa, Albert Dumas, Omer DeSerres, Montréal, P.-A. Lefebvre, Absent, Arthur Ecrement, Alex Saint-Pierre, Montréal, M. Daoust, Absent, J.-A. Lecours, A. Prud'homme, Alfred Charron, Montréal, Raoul Barozzi, Absent, V.-O. Reed, Montréal, J.-E. Carreau, Absent, Succession Maurice Loranger, W.-A. Hodge, E.-P. Bertrand, et A. Girouard, Montréal, \$2,652.
- J.-A. Saint-Jacques v. J.-A.-H. Hébert, Montréal, \$7,650.
- Banque d'Hochelaga v. Léon Dubois, Ville Emard, \$1,508.
- Banque d'Ottawa v. Lévis Keller, Montréal, \$1,125.
- W.-L. Prize v. Leslie Price, Montréal, \$299.

L'EPARGNE

La Compagnie Mutuelle d'Immeubles, Limitée

Incorporée par le Gouvernement Fédéral avec
Un Capital autorisé de \$350,000.00

La Compagnie Mutuelle d'Immeubles, Ltée, peut, en vertu de sa charte de 1913, faire toutes les transactions qui sont du ressort des compagnies de prêts.

Par sa CAISSE DE PRETS COOPÉRATIFS, fonctionnant d'une façon progressive, la Compagnie Mutuelle d'Immeubles, Ltée, fournit à ses membres l'occasion heureuse autant que facile, de faire des épargnes et d'acquiescer ainsi l'habitude de l'économie. Grâce aussi à son système de coopération à la fois ingénieux et pratique, tous ses membres jouissent à tour de rôle, après un temps relativement court, du plein montant des certificats qu'ils détiennent,

et cela à des conditions de remboursement exceptionnellement avantageuses.

Les certificats que la Compagnie émet en faveur de ses membres sont de mille piastres chacun.

On peut s'inscrire pour un ou plusieurs certificats.

Pour chaque certificat de mille piastres, la contribution mensuelle est de \$2.30 par mois.

Lorsque le membre a touché le montant de son certificat (\$1000), il en rembourse la balance due à la Compagnie à raison de \$5.75 par mois ou plus à son gré.

Malgré la crise qui dure depuis quelques années, la Compagnie a prêté à ses membres en 1916 la somme de \$198,000.00.

Au premier janvier 1917, le chiffre total de ses PRETS COOPÉRATIFS atteignait déjà le montant de . . . \$1,187,393.00.

N. B.—Pour plus amples renseignements, demandez notre prospectus en adressant comme suit :

La Compagnie Mutuelle d'Immeubles, Limitée

No 706, rue Sainte-Catherine Est, - - MONTREAL, P.Q.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA.—Dans la liste ci-dessous les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

- Nap. Deslauriers, O. Véronneau, 14 avril, 10 a.m., 1656 Notre-Dame, Gravel.
- Arthur Breton, Victor Laferrrière, 14 avril, 10 a.m., 480 Dorion, Coutu.
- O. Marceau, A.-S. Pierre, 14 avril, 2 p.m., 2459 Avenue du Parc, App. 3, La-fontaine.
- John Robertson & Son Ltd, A. Kozenewsky, 14 avril, 10 a.m., 423 Frontenac, Lapierre.
- Jos. Chartier, Raoul Villemaire, 14 avril, 2 p.m., 725 Alma, Racine.
- REX, Walter Paterson, 14 avril, 10 a.

- m., 14 Ontario Est, Coutu.
- Alexandre Cinq-Mars, Mme Marie-Imelda Laroche, 14 avril, 11 a.m., 670 Adam, Maisonneuve, Normandin.
- W. Lebrun, E. Provost, 14 avril, 11 a.m., 101 51ème Avenue, Normandin.
- G.-E. Blackwell, J.-R. Ménard, 16 avril, 11 a.m., 4873 Sherbrooke, Lauzon.
- C. Côté, O. Saint-Denis, 16 avril, 10 a.m., 440 Delisle, Lauzon.
- J.-E.-W. Lecours et al, J. Malo, 17 avril, 10 a.m., 416 Saint-Denis, Lauzon.
- J. Smith et al, N. Lalonde, 18 avril, 10 a.m., 477 Sainte-Catherine Est, Lauzon.

LES TRIBUNAUX

(Suite de la page 24)

- Workmen's Loan Syndicate v. A. Salomon, A. Anghel, D. Moscovitch et Moscovitch Bros., Outremont, \$103.

Lisez les Annonces

DU

PRIX COURANT

elles vous donnent les meilleures adresses où vous approvisionner.